Conditions d'utilisation https://infinite-pointdencre.com
Dernière mise à jour : Janvier 2022

infinite-pointdencre.com (le « Service ») est un service d'approvisionnement en encre ou en toner par abonnement qui permet à l'acheteur du Service (« Vous » ou « Votre ») d'imprimer à partir de votre imprimante multimarque sans acheter de cartouches, et en payant à la place un abonnement mensuel, calculé sur le nombre de pages disponibles pour l'impression selon un forfait choisi. Le nombre mensuel de pages disponibles pour l'impression varie en fonction du Abonnement de Service choisi par Vous et du nombre de pages effectivement imprimées au cours du mois (voir section 6 - Choix d'un Abonnement de Service). Une fois que vous aurez lancé votre abonnement, vous continuerez à être facturé conformément au présent Contrat jusqu'à ce que vous annuliez l'abonnement.

ATTENTION : AVANT D'ACHETER LE SERVICE, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES « CONDITIONS D'UTILISATION de infinite-pointdencre.com » (le « CONTRAT ») ET LA DESCRIPTION DES SERVICES infinite-pointdencre.com DANS LA SECTION « COMMENT ÇA MARCHE » SUR infinite-pointdencre.com , CAR ELLES RÉGIRONT VOTRE UTILISATION DU SERVICE.

NOUS VOUS ENCOURAGEONS À IMPRIMER OU À ENREGISTRER UNE COPIE DE L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT ET À VOUS Y RÉFÉRER LORSQUE VOUS UTILISEZ LE SERVICE.

VOUS RECEVREZ ÉGALEMENT CES CONDITIONS GÉNÉRALES PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE DÈS QUE VOUS LES AUREZ ACCEPTÉES.

LE SERVICE N'EST PAS DISPONIBLE DANS TOUTES LES RÉGIONS (VOIR « OÙ SONT DISPONIBLES LES FORFAITS DU NOMBRE DE PAGES INFINITE » DANS LA SECTION FAQ À L'ADRESSE infinite-pointdencre.com).

LE PRÉSENT CONTRAT EST CONCLU ENTRE VOUS ET L'ENTITÉ HDM SUIVANTE OU SES SUCCESSEURS (« HDM ») :
ENTITÉ HDM : HOLDING DES MARQUES ("HDM")
Adresse HDM : Zac du pacquis - 8 Rue bérégovoy - 70 400 Hericourt France
Vous pouvez contacter le centre de support client aux coordonnées suivantes : Service Client HDM au 01 82 83 21 31
POUR ACHETER ET UTILISER LE SERVICE, VOUS DEVEZ LIRE et ACCEPTER AU PRÉALABLE LES TERMES DU PRÉSENT CONTRAT, Y COMPRIS LES CONDITIONS D'APPLICATION DES SURCOÛTS DU FORFAIT, LE DROIT POUR HDM D'AUGMENTER SES TARIFS, AINSI QUE LES CONDITIONS DE RESILIATION, ET QUE VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE JURIDIQUEMENT TENU(E) PAR CES STIPULATIONS.
VOUS POUVEZ CONSULTER, SAUVEGARDER OU IMPRIMER TOUTE PARTIE DE CES CONDITIONS. NOUS VOUS ENCOURAGEONS À IMPRIMER UNE COPIE DE L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT ET À VOUS Y RÉFÉRER LORSQUE VOUS UTILISEZ LE SERVICE.

INDEX

1. COLLECTE DE DONNÉES.
2. CONSENTEMENT À UN CONTRAT ÉLECTRONIQUE
3. MODIFICATIONS DU PRÉSENT CONTRAT ET DU SERVICE.
4. VOS REPRÉSENTATIONS ET OBLIGATIONS.
5. EXIGENCES DU SERVICE.
6. LE CHOIX D'UN Abonnement DE SERVICE.
7. PAIEMENT DE VOTRE SERVICE.
8. GESTION DE VOTRE SERVICE.
9. ANNULATION.
10. PROMOTIONS infinite-pointdencre.com DE HDM.
11. CONDITIONS GÉNÉRALES.

1. COLLECTE DE DONNÉES.

- Données à caractère personnel. La collecte et l'utilisation des données à caractère personnel sont régies par la déclaration de confidentialité de HDM se trouvant à l'adresse infinite-pointdencre.com.

- Partage des données à caractère personnel. Pour Vous offrir le Service et optimiser votre expérience, HDM devra également partager vos données à caractère personnel soit avec le réseau HDM auprès duquel vous avez obtenu la clé d'inscription au Service, le code pin ou le code promotionnel, soit avec le réseau HDM auprès duquel vous avez acheté votre imprimante multimarques admissible. Vos données à caractère personnel seront traitées conformément aux politiques de confidentialité des autres sociétés qui peuvent différer des politiques et pratiques de HDM. Aux fins du présent paragraphe, les « données à caractère

personnel » comprennent votre nom, l'adresse d'expédition, la ville, l'état, le code postal, la province, l'adresse électronique, le modèle d'imprimante multimarques, le numéro de série de l'imprimante multimarques, la carte d'inscription, le code pin, le code promotionnel, le numéro de série, le Abonnement de service souscrit, la date d'enregistrement du service et le magasin du détaillant où la clé d'inscription au service ou le code promotionnel a été distribué.

2. CONSENTEMENT À UN CONTRAT ÉLECTRONIQUE

- Vous acceptez de conclure un contrat électronique avec HDM. Cela signifie que lorsque vous cliquez sur le bouton pour effectuer votre achat du service, vous acceptez toutes les conditions du présent Contrat dans l'intention de conclure un contrat contraignant avec HDM. En outre, HDM peut communiquer avec vous par courrier électronique, par message texte ou en affichant des avis sur infinite-pointdencre.com (le « Site »), ou sur la page de votre Compte de service (Votre « tableau de bord »). Vous acceptez que toutes ces notifications, divulgations et autres communications que HDM Vous fournit par voie électronique satisfont à toute exigence juridique selon laquelle ces communications doivent être faites par écrit. Les coûts associés au maintien d'un compte de courrier électronique ou d'une capacité de messagerie textuelle sont à Votre charge et ne sont pas inclus dans le Service.

3. MODIFICATIONS DU PRÉSENT CONTRAT ET DU SERVICE.

- HDM peut modifier à tout moment le présent Contrat ou toute partie, version ou caractéristique du Service (y compris, sans limitation, les Forfaits de service, les Frais de Abonnement de service et les Promotions, tous définis ci-dessous) pour :
- tenir compte des modifications de la technologie HDM ou d'autres systèmes ;
- tenir compte des modifications des exigences réglementaires, modifications législatives ou décisions de la Médiatrice ;
- mettre en œuvre de nouvelles offres de services, des promotions ou des programmes mis à disposition ;
- procéder à des ajustements et des améliorations mineurs. Ces modifications n'affecteront pas votre utilisation du Service ;
- Tenir compte de l'évolution des coûts de HDM et vous envoyer une notification de cette modification à l'adresse électronique et/ou au numéro de téléphone indiqués sur Votre Tableau de bord. Votre utilisation continue du Service après l'entrée en vigueur de la modification (c'est-à-dire après trente (30) jours à compter de la publication ou de l'envoi de cette notification) indiquera votre adhésion au Contrat modifié. Si vous n'acceptez pas le Contrat tel que modifié, n'utilisez pas le Service et annulez-le en suivant les instructions de la Section 9 (« Annulation ») ci-dessous. En outre, HDM peut suspendre le Service, refuser de vous le fournir ou annuler votre utilisation du Service, et peut modifier, suspendre ou interrompre le Service (ou toute version, partie ou fonction de celui-ci) conformément aux conditions énoncées à la Section 9.b (« Annulation par HDM »).
  Nous nous efforcerons de publier les versions antérieures du présent Contrat, le cas échéant, pour la période de 36 mois précédente. Nous vous enverrons également un courriel contenant les conditions générales.

4. VOS REPRÉSENTATIONS ET OBLIGATIONS.

- En acquérant le Service, Vous déclarez par la présente que :
- Âge et lieu de résidence. Vous avez au moins dix-huit (18) ans, vous résidez dans un pays de l'Espace économique européen, au Royaume-Uni ou en Suisse, vous avez fourni une adresse de livraison dans un pays de l'Espace économique européen, au Royaume-Uni ou en Suisse. Pour la France, certaines régions françaises (DOM-TOM) sont exclues de cette zone de livraison en raison de leur couverture ; et avez le droit, la capacité et l'autorité juridiques de conclure le présent contrat avec HDM et d'être juridiquement lié par ses conditions et, le cas échéant, vous êtes dûment autorisé par votre employeur à conclure le présent contrat en son nom ;
- Pas de secteur public. Vous n'achetez pas le Service en votre qualité d'employé du secteur public ou n'avez pas l'intention d'utiliser le Service à des fins gouvernementales ou liées au secteur public ;
- Toutes les informations que vous fournissez à HDM ou aux revendeurs agréés par HDM (« revendeurs HDM ») dans le cadre du Service, y compris, mais sans s'y limiter, les données à caractère personnel (par exemple : Vos nom, adresse, numéro de carte de crédit/débit et date d'expiration, autres informations sur le mode de paiement et informations de compte de messagerie électronique ou textuelle), sont vrais, précis et complets, et vous informerez HDM ou le réseau HDM, selon le cas, de toute modification de ces informations ;
- Le service est acheté par vous pour votre usage individuel, pas pour la revente, la redistribution ou pour partager avec d'autres parties et vous déclarez que Vous n'utiliserez pas le service au nom d'autres personnes où Vous percevez une rémunération (par exemple, en relation avec tout type d'entreprise d'impression ou de copie) ;
- Vous ne devez pas abuser du Service ou vous engager dans des activités illégales en rapport avec le Service, et vous déclarez que c'est Vous, et non HDM, qui êtes responsable de tout ce qui est imprimé sur Votre imprimante multimarques lors de l'utilisation du Service ;
- Vous êtes responsable des actions des autres personnes qui utilisent Votre Compte de service, Votre Tableau de bord ou utilisent autrement Votre Service ; et,

- Vous êtes responsable de toute utilisation de votre Compte de service et vous vous engagez à indemniser HDM et à le dégager de toute responsabilité concernant les réclamations, responsabilités, pertes et autres coûts résultant d'une violation du présent Contrat ou liés à votre utilisation du Service, des Cartouches d'abonnement, des offres promotionnelles ou du Site. HDM se réserve le droit d'assumer la défense et le contrôle exclusifs de toute question autrement sujette à indemnisation par Vous, et ce faisant n'excusera pas Vos obligations d'indemnisation.

5. **EXIGENCES DU SERVICE.**

- E-mail et Compte HDM requis. Vous devez disposer, à vos frais, d'un compte e-mail valide ou, le cas échéant, d'une capacité de messagerie textuelle pour recevoir les avis et autres informations concernant le Service. Afin d'acheter et de recevoir le Service, vous devez créer et entretenir un compte E-mail (« Compte E-mail »).
- Les Imprimantes multimarques proposé par HDM sont compatible avec les services requis. Pour pouvoir utiliser le Service, vous devez disposer d'une imprimante multimarques multimarques compatible avec celui-ci. Pour obtenir une liste des imprimantes multimarques HDM compatibles avec le Service, consultez le lien « Vérifiez si votre imprimante multimarques HDM fonctionne avec infinite-pointdencre.com » sur le site infinite-pointdencre.com. Vous autorisez expressément HDM à modifier à distance, sans préavis, au service du nombre de pages le plus adapté à votre demande, afin de vous fournir le Service ou de se conformer aux lois en vigueur. Sauf indication contraire, qui accompagnaient votre imprimante multimarques ou conformément aux conditions d'utilisation des services proposé par HDM, selon le cas.
- Votre imprimante multimarques n'a pas besoin d'être connecté à Internet pour utiliser les services infinite-pointdencre.com
  vous avez la possibilité et il est préférable de désactiver la mise à jour des pilotes d'impression de votre imprimante multimarques.
- Le service infinite-pointdencre.com sera activé avec votre accord lors d'un achat complet de consommable pour votre imprimante multimarques.
- L'abonnement forfaitaire du nombre de pages utiliser chaque mois peut être évolutif et modifier par vous-même dans votre espace abonnement dédié à cet effet.
  Le nombre de pages non utilisé pourra être reporté le mois d'après Seul l'état d'avancement de votre forfait dans votre espace personnel activera le renouvellement de vos consommables.
- Cependant si vous avez utilisé l'intégralité du nombre de pages indiqué dans votre espace et que vous n'avez pas modifier la quantité du nombre de pages imprimées mensuellement de votre forfait, vous continuerez à être facturé pour le Service comme décrit dans la Section 7 (« Payer pour votre Service »).
- En cas de besoin, contactez le service d'assistance clientèle HDM au numéro de téléphone indiqué au début du présent Contrat ou infinite-pointdencre.com pour obtenir de l'aide.
- Le défaut de changement de forfait aura également une incidence sur la capacité de HDM à Vous envoyer certains avis de renouvellement (y compris, mais sans s'y limiter, ceux décrits dans la Section 7 (« Payer pour Votre Service ») et affectera la rapidité avec laquelle Vous serez facturé pour le Service.
- Cartouches d'abonnement qui Vous sont fournies.
- HDM peut communiquer avec Vous par courrier électronique, par message texte et votre ordinateur (« Compte de service »). Le statut des cartouches HDM incluses dans le cadre de l'achat d'une imprimante multimarques ne change pas tant que vous n'avez pas activé Votre Compte de Service.
  Lorsque vous avez créé Votre Compte de Service, le Service reconnaîtra et activera automatiquement votre cartouche HDM en tant que « Cartouche d'abonnement ».
  Si l'imprimante multimarques que vous avez achetée était fournie avec des Cartouches d'abonnement, examinez attentivement les documents écrits inclus.
  HDM vous enverra ensuite des Cartouches d'abonnement supplémentaires pour vous permettre de continuer à imprimer par le biais du Service.
  Si aucune cartouche HDM ordinaire ou Cartouche d'abonnement n'était incluse avec l'imprimante multimarques compatible avec le Service que vous avez achetée, alors HDM vous enverra des Cartouches d'abonnement après que vous ayez créé votre Compte de service.
- Vous devez Vous assurer que HDM dispose de Votre adresse postale la plus récente pour pouvoir Vous livrer des cartouches d'abonnement via le service. Vous restez entièrement responsable des Cartouches d'abonnement envoyées à des adresses postales figurant dans votre Compte de service que vous n'avez pas mises à jour, et vous devez rembourser à HDM tous les coûts liés à ce manquement.
  Rendez-Vous sur Votre tableau de bord pour mettre à jour Votre adresse postale actuelle, ou contactez l'assistance client HDM au numéro de téléphone indiqué au début du présent Contrat ou sur infinite-pointdencre.com pour obtenir de l'aide.
- En vertu du contrat passé entre Vous et HDM, HDM conserve tous les droits de propriété et intérêts sur les Cartouches d'abonnement. HDM fournit les Cartouches d'abonnement à Votre disposition uniquement pour Vous permettre d'utiliser le Service.
  Les cartouches d'abonnement ne fonctionnent qu'avec l'imprimante multimarques correspondante désignée dans Votre Compte de service ; Vous n'êtes pas autorisé à (i) utiliser les Cartouches d'abonnement avec une autre imprimante multimarques (y compris, mais sans s'y limiter, avec d'autres imprimantes que vous avez pu inscrire dans le cadre du Service), (ii) utiliser les Cartouches d'abonnement en dehors du cadre du Service (sauf

autorisation expresse de HDM), ou (iii) vendre les Cartouches d'abonnement ou les fournir à d'autres personnes.

- Lorsque Vous utilisez le service, Vous Vous engagez à ne pas retirer une cartouche d'abonnement de Votre imprimante multimarques et à ne pas la remplacer par une nouvelle cartouche tant que Votre imprimante multimarques ne vous invite pas à le faire ou seulement si la qualité de Vos impressions se dégrade.
  Seul le rythme de votre renouvellement de consommables sera effectué en fonction de l'abonnement que vous aurez souscrit dans votre espace dédié, dans ce cas, vous devrez acheter une cartouche HDM ordinaire compatible avec votre imprimante multimarques, afin de pouvoir continuer à imprimer.
- Les Cartouches d'abonnement doivent être retournées par vous à HDM. Vous devez retourner à HDM toutes les Cartouches d'abonnement utilisées en suivant les instructions de retour et en utilisant le matériel qui vous a été fourni par HDM (le cas échéant). Sans préjudice de ce qui précède, vous devez retourner les Cartouches d'abonnement à HDM lorsque (i) celles-ci ont été retirées de l'imprimante multimarques ou que vous cessez de les utiliser, (ii) votre Service est annulé pour une raison quelconque ou (iii) HDM vous demande de les lui retourner. Vous acceptez de ne pas inclure d'articles autres que les Cartouches d'abonnement dans les enveloppes de retour préaffranchies fournies par HDM que vous renvoyez à HDM. Vous assumez toute responsabilité pour les cartouches que vous retournez à HDM en utilisant une méthode de retour qui ne respecte pas les instructions de la société. Vous assumez la responsabilité de veiller à ce que toute cartouche non retournée à HDM soit traitée conformément à la législation environnementale en vigueur.
- Cartouches d'abonnement endommagées. Contactez HDM au numéro de téléphone indiqué en haut de cette page si une Cartouche d'abonnement est endommagée, si son contenu fuit ou si elle semble nécessiter une manipulation particulière. HDM vous fournira des instructions spéciales sur la manière de retourner cette cartouche et d'obtenir un remplacement.

6. LE CHOIX DE VOTRE ABONNEMENT.

- Sélection de votre abonnement. Lorsque vous créez ou activer votre Compte de service, vous sélectionnez un abonnement du nombre de pages choisi du service proposés (chacun étant un « abonnement de service ») décrits dans les sections « COMMENT ÇA MARCHE », "LES ABONNEMENT" et « FOIRE AUX QUESTIONS » qui se trouvent sur infinite-pointdencre.com (« Conditions de description du service »). Chaque abonnement de service vous donne le droit d'imprimer le nombre de pages spécifié (« Pages de votre abonnement de service ») pendant chaque période d'un (1) mois (« Période mensuelle ») moyennant des frais désignés (« Frais du Abonnment de service »).
  Les pages supplémentaires imprimées seront réajuster par la souscription d'un nouveau abonnement mensuel facturées comme décrit dans votre Abonnement de service (« Ensembles supplémentaires »). La première Période d'un mois commence le jour où vous avez activer votre abonnement pour la première fois (« Première utilisation »), et chaque Période mensuelle suivante commence le 15 de chaque mois respectif.
  Votre service se poursuivra sur une base mensuelle jusqu'à ce que votre service soit annulé comme décrit dans la Section 9 « Annulation ».
- **Page imprimée. UNE « PAGE IMPRIMÉE » EST UNE PAGE SUR LAQUELLE VOTRE IMPRIMANTE EFFECTUE UNE IMPRESSION dont la couverture n'est pas supérieur à 5% de taux d'impression sur une pages A4 ou une lettre, moyenne calculée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). L'IMPRESSION DES DEUX CÔTÉS D'UNE MÊME FEUILLE DE PAPIER COMPTE POUR DEUX (2) PAGES.**
- **Une page est le type et la taille du support référencé dans les spécifications de votre imprimante multimarques.**
  HDM peut renoncer aux Frais du Abonnement de service en relation avec certaines offres promotionnelles ; Voir les conditions générales applicables pour plus d'informations.
- Plusieurs imprimantes dans votre Compte de service. Vous pouvez inscrire plusieurs imprimantes, jusqu'à un total cumulé maximum de dix (10) imprimantes dans le cadre du Service dans un ou plusieurs Comptes de service.
  Que vos multiples imprimantes soient sous un ou plusieurs Comptes de service, vous serez facturé séparément pour chaque imprimante multimarques. Voir la section 7 « Payer pour votre service » pour les détails de la facturation.
- Pages reportées. Lorsque vous n'imprimez pas toutes les pages de votre Abonnement de service dans une période d'un mois (« Pages incluses à votre espace Aboonement »), alors les Pages incluses inutilisées seront reportées (« Pages reportées ») et seront disponibles pour votre utilisation ultérieure, à condition que le nombre total de Pages reportées que vous pouvez reporter au début de chaque Période mensuelle soit limité à trois fois pour l'encre et deux fois pour le toner de votre allocation mensuelle de pages du Abonnement de service pour cette Période mensuelle. Les pages supplémentaires inutilisées que vous pourriez avoir et qui dépassent cette limite ne deviendraient pas des Pages reportées et sont perdues à la fin de la Période mensuelle.
  Par conséquent, le nombre total de pages que vous pouvez avoir à disposition reporter au début d'une Période mensuelle est de 4 fois pour l'encre et de 3 fois pour le toner de l'allocation des pages de votre Abonnement de service à ce moment (c'est-à-dire l'allocation de votre Abonnement du nombre de pages reporter de service plus 3 fois pour l'encre et 2 fois pour le toner de l'allocation des pages du Abonnement de service en tant que Pages reportées). Les promotions peuvent modifier le traitement ou la disponibilité des pages à survoler dans les conditions générales applicables à la Promotion.

- Aucun transfert de Service. Vous ne pouvez pas transférer Votre Service à une autre personne physique ou morale.
- Imprimantes de remplacement. Vous pouvez uniquement transférer Votre service vers une autre imprimante multimarques via le processus de remplacement d'imprimante multimarques infinite-pointdencre.com
  Vous pouvez consulter le processus de remplacement d'imprimante multimarques infinite-pointdencre.com de HDM sur Votre Tableau de bord et/ou lors de l'activation de Votre imprimante multimarques de remplacement.
- Utilisation de la clé d'inscription ou du Code prépayé. Si vous avez acheté ou reçu une clé d'inscription ou un code PIN pour le Service auprès d'un réseau HDM ou de HDM lui-même, vous devez l'utiliser dans le délai spécifié, le cas échéant, conformément à toute autre instruction accompagnant cette inscription ou carte prépayée pour acheter le Service. HDM n'est pas responsable de la perte ou du vol d'une carte prépayée.
  Une fois que vous avez entré la clé ou le code PIN, la valeur totale de cette carte est échangée.
  Une fois échangée, la valeur de la carte est créditée sur votre compte de service et appliquée à vos frais de Abonnement de service, après quoi Votre carte de crédit ou de débit sera débitée pour les 15 du mois suivants.

7. PAIEMENT DE VOTRE ABONNEMENT.

- Début des frais pour le Service et Cycles de facturation. Sauf indication contraire dans une Promotion décrite à la Section 10 (« Promotions des Forfaits infinite-pointdencre.com ») ci-dessous :
- Lorsque vous créez ou validé votre Compte de service, vous fournissez à HDM un moyen de paiement valide et accepté que Vous utiliserez pour payer le Service, tel qu'une carte de débit ou de crédit valide (« Moyen de paiement ») ;
- Votre cycle de facturation mensuel (« Cycle de facturation ») pour le Service commencera le 15 de chaque mois après offre promotionnelle (définie ci-dessus dans la « Section 6 » (« Choix d'un Abonnement de service ») ;
- À partir d'un mois après Votre Première utilisation, Votre Méthode de paiement sera facturée sur une base mensuelle (comme défini à la Section 6.a ci-dessus) pour (i) le montant des frais de votre forfait de service, et (ii) tous les frais pour les pages supplémentaires en plus de Votre Abonnement de service (« Surcoûts »), (collectivement, « Vos Frais mensuels »). Les frais de Abonnement de service et les Surcoûts comprennent les taxes applicables.
  Par exemple, si votre première utilisation a lieu le 1er janvier, votre mode de paiement sera facturé à partir du 1 janvier et votre abonnement mensuels sera prélevé le 15 janvier ; Si Votre première utilisation a lieu le 16 Janvier, Votre mode de paiement sera prélevé et facturé le 15 Fevrier pour vos frais mensuels de janvier ;
- Si vous échangez la valeur d'une carte-cadeau, d'une carte prépayée, d'une offre ou d'une promotion valide dans votre compte de service, HDM appliquera cette valeur d'échange à vos frais mensuels avant de facturer tout solde restant sur votre méthode de paiement, sauf si d'autres conditions générales applicables s'appliquent.
- Sauf indication contraire distincte, pour chaque mois au cours duquel vous imprimez plus que le nombre de pages de votre forfait de service plus les Pages reportées applicables, votre mode de paiement sera facturé pour les Surcoûts associés à ces pages supplémentaires, taxes comprises par le changement de forfait.
  Par exemple, pour l'encre, si Votre Abonnement de service vous donne le droit d'imprimer cinquante (50) pages pour des frais de forfait de 50 pages et que vous imprimer plus de pages au moment du renouvellement de votre consommables votre forfait sera réajuster du nombre de pages utilisé différence calculer dans votre espace abonnement dédié .
- Si votre imprimante multimarques n'est pas connectée à l'internet, il se peut que la facturation de certaines portions de vos frais mensuels soit retardée. HDM continuera à facturer Votre Mode de Paiement sur une base mensuelle pour vos Frais Mensuels jusqu'à ce que Votre Service soit annulé par Vous ou HDM.
- Dans le cas où HDM ne serait pas en mesure de percevoir le paiement à partir de votre mode de Paiement au moment où celui-ci devient exigible, HDM peut temporairement cesser votre accès au Service, et les Cartouches d'abonnement cesseront de fonctionner, jusqu'à ce que le paiement puisse être perçu ; si HDM n'est pas en mesure de percevoir votre paiement, elle annulera Votre Service et résiliera le présent Contrat conformément à la Section 9 (« Annulation »).
- Vous pouvez accéder à Vos informations de facturation sur votre Tableau de bord abonnement.
  Vous êtes responsable de toutes les pages imprimées sur votre imprimante multimarques lors de l'utilisation du Service, que Vous ayez ou non spécifiquement autorisé l'impression de celles-ci.
- Augmentations de prix. HDM peut augmenter ou modifier les frais de Abonnement de service et les Surcoûts, et ajouter des frais supplémentaires, pour tout Abonnement de service, ou modifier ou ajouter d'autres Forfaits de service à tout moment à la seule discrétion de HDM avec un préavis qui vous sera adressé conformément à la Section 3 (« Modifications du présent Contrat et du Service »).
  Toute modification des frais du Abonnement de service et des Surcoûts et l'ajout d'autres frais entreront en vigueur au plus tôt au début de Votre Période mensuelle suivante commençant trente (30) jours après l'annonce par HDM de ces modifications ou ajouts conformément à la Section 3 (« Modifications du présent Contrat et du Service »).
- Processeur de paiement. HDM utilise un processeur de paiement tiers pour facturer et traiter le paiement du Service. Le traitement des paiements est soumis aux conditions et politiques supplémentaires du processeur de paiement. HDM se réserve le droit de modifier ou d'ajouter des processeurs de paiement tiers à sa seule discrétion.

8. **GESTION DE VOTRE SERVICE.**

- Votre Tableau de bord. Les détails de Votre Service seront affichés sur Votre Tableau de bord aboonement. Votre Tableau de bord vous fournira, entre autres éléments, le statut actuel de vos imprimantes du Service, le nombre de pages utilisées et l'état de paiement.
- Centre d'assistance à la clientèle. Pour toute assistance concernant le Service ou Votre Compte de service, ou pour toute question concernant vos frais mensuels ou le processus de facturation, veuillez contacter l'assistance clientèle HDM au numéro de téléphone indiqué au début du présent Contrat ou infinite-pointdencre.com.
- Modifier Votre Abonnement de service. Vous pouvez modifier votre choix de Abonnement de service en suivant les instructions figurant sur votre Tableau de bord abonnement. Le déclassement de Votre Abonnement de service prendra effet au début de Votre Période mensuelle suivante et ne sera pas appliqué de manière rétroactive.
  La mise à jour du forfait sera effective, à votre choix, soit (1) immédiatement et les modifications seront appliquées rétroactivement au cycle de facturation en cours, soit (2) à partir du début du cycle de facturation suivant. Pour consulter votre forfait de service actuel et d'autres détails, rendez-vous sur Votre Tableau de bord. Lorsque vous avez modifié votre Abonnement de service, le plafond des Pages reportées sera calculé sur la base du nouveau Abonnement de service pour la première Période mensuelle de celui-ci.

9. **ANNULATION.**

- Résiliation par vous. Vous pouvez résilier votre service à tout moment en ligne à l'adresse infinite-pointdencre.com ou en appelant le service clientèle HDM au numéro de téléphone indiqué au début du présent contrat, et votre service sera alors résilié à compter du dernier jours de votre Période mensuelle en cours. Par exemple, si votre Période mensuelle en cours va du 15 janvier au 15 février et que vous présentez une demande de résiliation à HDM le 30 janvier, votre service sera résilié dès le 15 février. Votre mode de paiement sera facturé en totalité pour votre dernière Période mensuelle, et aucun remboursement ne sera accordé pour les Pages du forfait de service ou les Pages reportées que vous n'avez pas imprimées durant cette dernière Période mensuelle ou autrement. Le simple fait de retirer les cartouches d'abonnement de votre imprimante multimarques, de ne pas imprimer et/ou de ne pas connecter votre imprimante multimarques à Internet n'annule pas votre service ou n'arrête pas les cycles de facturation.
- Résiliation par HDM.
- Résiliation avec préavis raisonnable. Outre les droits de HDM en vertu de la Section 3 (« Modifications du présent contrat et du service infinite-pointdencre.com »), HDM peut annuler Votre service à tout moment pour les raisons suivantes :
- (a) changements de technologie/autres systèmes ;
- (b) modifications des exigences réglementaires, modifications législatives ou décisions du médiateur ;
- (c) évolution des coûts de HDM ;
- (d) Votre compte de Service est inactif pendant plus de 12 mois consécutifs ;
- (e) HDM cessant de fournir le Service ou une version, partie ou fonctionnalité particulière du Service ;
- (f) toute autre raison autorisée par la loi en vigueur, moyennant un avis vous parvenant trente (30) jours avant au plus tard, par courriel ou, le cas échéant, par message au numéro de téléphone indiqué dans Votre tableau de bord.
- Résiliation sur motif.
  En outre, HDM peut, à sa seule discrétion, résilier votre service et le présent contrat à tout moment, immédiatement après vous en avoir avisé par courriel ou, le cas échéant, par message au numéro de téléphone figurant sur Votre tableau de bord si Vous violez les termes du présent contrat (y compris, mais sans s'y limiter, le défaut de paiement du Service ou le fait de ne plus disposer d'une méthode de paiement valide) et si Vous omettez de remédier à la violation dans un délai de sept (7) jours après avoir été informé(e) des détails par écrit. La résiliation par HDM conformément à ce qui précède vous donnera aucun droit à un remboursement des paiements anticipés effectués.
- Conséquences de l'annulation. vous acceptez que HDM ne soit pas responsable envers vous de l'annulation de votre Service ou du refus d'accès au Service ou au Site.
  En cas d'annulation de votre Service pour une raison quelconque mentionnée dans le présent Contrat, tous les droits qui vous sont accordés en vertu du présent Contrat prendront fin et vous devrez immédiatement cesser toute utilisation du Service et retourner les Cartouches d'abonnement à HDM comme indiqué dans la Section 5.e (« Les Cartouches d'abonnement doivent être retournées par vous à HDM »). Par ailleurs, toute promotion du programme que vous avez gagnées dans le cadre de la Promotion de parrainage expireront immédiatement à la résiliation de Votre Service.
- Droit de retrait obligatoire. Si Vous êtes consommateur, les droits de résiliation ci-dessus ne limitent pas vos droits statutaires à mettre fin à des contrats distants et hors site.
  Vous bénéficiez pendant un délai de quatorze (14) jours ouvrables à compter du jour de votre acceptation de l'offre de Service infinite-pointdencre.com (le jour où Vous acceptez les présentes conditions générales d'utilisation du Service infinite-pointdencre.com) d'un droit de rétractation sans justification, en application des dispositions de l'article L.121-21 du Code de la Consommation. Vous avez le droit de nous en informer en suivant le processus décrit à la Section 9.a ci-dessus ou en utilisant le modèle de formulaire de résiliation ci-

dessous. Si Vous avez prépayé le premier mois du Service en achetant une carte de Abonnement infinite-pointdencre.com en ligne sur la Boutique infinite-pointdencre.com ou auprès du réseau de revendeur sous licence HDM, Vous pouvez exercer ce droit de retrait ci-dessus et recevoir un remboursement correspondant des montants payés à l'avance. Si Vous avez effectué un achat en ligne sur la Boutique infinite-pointdencre.com, vous devez suivre les instructions fournies sur le site web de la Boutique infinite-pointdencre.com ; Si Vous avez effectué un achat en ligne auprès d'un réseau de revendeur sous licence HDM, les conditions de retrait du réseau HDM s'appliqueront.

- Formulaire d'annulation standard
  (Remplissez et renvoyez ce formulaire uniquement si vous souhaitez résilier le contrat)
  À HDM Zac du pacquis 8 Rue Bérégovoy 70400 Hericourt :
  Je (nous) (*) notifie (notifions) par la présente que je (nous) (*) retire (retirons) de mon (notre) (*) contrat de vente la fourniture du service suivant,
  commandé le (*) /reçu le (*),
  Nom du (des) consommateur(s),
  Adresse du (des) consommateur(s),
  Compte #
  [*] Supprimer le cas échéant

10. **PROMOTIONS infinite-pointdencre.com DE HDM.**

- HDM peut, de temps en temps, offrir des promotions sur le site infinite-pointdencre.com de HDM (« Promotions ») aux abonnés du Service qui s'ajoutent au Service décrit dans le présent Contrat. Chaque Promotion peut être soumise à des conditions supplémentaires mises à votre disposition avant votre participation à la Promotion. Sauf indication contraire dans les conditions générales régissant une Promotion, chacune de ces Promotions est régie par les conditions générales contenues dans le présent Contrat. Les conditions supplémentaires des Promotions seront mises à jour dans le calendrier des Promotions ci-joint.
-

11. **CONDITIONS GÉNÉRALES.**

- GARANTIE DE SERVICE. HDM FOURNIRA LE SERVICE À L'AIDE DE PRATIQUES ET DE NORMES COMMERCIALES GÉNÉRALEMENT RECONNUES. VOUS ACCEPTEZ DE SIGNALER RAPIDEMENT TOUT PROBLÈME LIÉ AU SERVICE, ET HDM RÉEXÉCUTERA TOUT SERVICE DÉFAILLANT AFIN DE RESPECTER CETTE NORME. SI VOUS ÊTES UN CONSOMMATEUR BÉNÉFICIANT DU SERVICE DEPUIS UN ÉTAT-MEMBRE DE LA RÉGION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE, DE LA SUISSE OU DU ROYAUME-UNI : HDM RESPECTERA TOUTES LES GARANTIES LÉGALES REQUISES PAR LOI EN VIGUEUR.

  CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, HDM NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE PARTICULIÈRE QUE CE SOIT CONCERNANT LE SERVICE, LES CARTOUCHES D'ABONNEMENT, LES PROMOTIONS, LE TABLEAU DE BORD ABONNEMENT ET LE SITE ET EXCLUT EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE) QUI Y SERAIENT ASSOCIÉE, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, DES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. NONOBSTANT CE QUI PRÉCÈDE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, HDM NE GARANTIT PAS QUE LE SERVICE, LES CARTOUCHES D'ABONNEMENT, LES PROMOTIONS, LE TABLEAU DE BORD ABONNEMENT OU LE SITE SERONT ININTERROMPUS, EXEMPTS D'ERREURS OU DE VIRUS.
- DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. Vous n'obtiendrez, en vertu du présent Contrat, aucun droit de propriété sur des droits d'auteur, des brevets, des secrets commerciaux, des marques POINT D'ENCRE déposées par HDM ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à HDM.
  HDM conservera la propriété exclusive du Service, des Cartouches d'abonnement, des Promotions, du Tableau de bord Abonnement et du Site et sera propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle, titres et intérêts relatifs aux idées, concepts multimarques, savoir-faire, documentation et techniques liés au Service, aux Cartouches d'abonnement, aux Promotions, au Tableau de bord abonnement et au Site.
  Les Forfaits infinite-pointdencre.com , HDM et tout autre nom de produit ou de service, slogan ou logo contenu dans ou sur le Service, les Cartouches d'abonnement, les Promotions, le Tableau de bord ou le Site sont des marques déposées de HDM ou de ses concédants de licence et ne peuvent être copiés, imités ou utilisés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de HDM ou du propriétaire de la marque concernée. Vous ne pouvez pas utiliser de métatags ou tout autre texte caché utilisant une marque de HDM sans l'autorisation écrite préalable de la société.
- LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ET RECOURS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, EN AUCUN CAS HDM, SES SUCCESSEURS OU SES AFFILIÉS NE SERONT RESPONSABLES DES COÛTS D'ARRÊT, DES PERTES DE PROFIT, DES PERTES DE REVENUS OU DE DONNÉES OU DE TOUT AUTRE CONTENU OU DE TOUT COÛT OU DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIF DÉCOULANT DU SERVICE, DES CARTOUCHES D'ABONNEMENT, DES PROMOTIONS, DU TABLEAU DE BORD ABONNEMENT OU DU SITE OU Y ÉTANT LIÉ DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, QU'IL SOIT FONDÉ SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT, UNE LOI OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE, MÊME SI HDM, SES SUCCESSEURS OU SES AFFILIÉS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

- SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE, DANS LA MESURE OÙ HDM, SES SUCCESSEURS OU SES AFFILIÉS SONT TENUS LÉGALEMENT RESPONSABLES ENVERS VOUS, LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE GLOBALE DE HDM, DE SES SUCCESSEURS ET DE SES AFFILIÉS ENVERS VOUS EST LIMITÉE AU PLUS ÉLEVÉ DES DEUX MONTANTS SUIVANTS : 10 € OU LE MONTANT DE VOS FRAIS MENSUELS PAYÉS PAR VOUS À HDM POUR LE FORFAIT DE SERVICE POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT LA DATE À LAQUELLE VOTRE RÉCLAMATION EST SURVENUE OU TOUT AUTRE MONTANT CORRESPONDANT AU MONTANT MINIMUM AUTORISÉ COMME LIMITE DE RESPONSABILITÉ. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LES RECOURS PRÉVUS DANS LE PRÉSENT CONTRAT SONT LES SEULS ET UNIQUES DONT VOUS DISPOSEZ. CETTE DISPOSITION NE LIMITE PAS LA RESPONSABILITÉ DE L'UNE OU L'AUTRE PARTIE : DÉCÈS OU DOMMAGES CORPORATIFS CAUSÉS PAR LEURS NÉGLIGENCES ; ACTES DE FRAUDE ; NI AUCUNE RESPONSABILITÉ QUI NE PEUT ÊTRE EXCLUE OU LIMITÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR.
- NONOBSTANT LES DISPOSITIONS CI-DESSUS, SI VOUS ÊTES UN CONSOMMATEUR BÉNÉFICIANT DU SERVICE DEPUIS UN ÉTAT-MEMBRE DE LA RÉGION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE, DE LA SUISSE OU DU ROYAUME-UNI, les dispositions suivantes s'appliqueront :
- HDM est responsable des pertes et dommages prévisibles causés par HDM. Si HDM ne se conforme pas au présent Contrat, HDM est responsable des pertes ou dommages que Vous pourriez subir et qui seraient une conséquence prévisible de la violation du présent contrat par HDM ou si HDM n'a pas mis en place des mesures et précautions raisonnables, mais HDM n'est pas responsable des pertes ou dommages éventuels non prévisibles. Une perte ou un dommage est prévisible s'il est évident qu'il se produira ou si, au moment de la conclusion du contrat, HDM et Vous saviez qu'il pourrait se produire, par exemple, si Vous en avez discuté avec HDM au cours du processus de vente.
- HDM n'exclut ni ne limite en aucune manière sa responsabilité dans les cas où il est illégal de le faire. Cela inclut la responsabilité en cas de décès ou de blessure corporelle causée par sa négligence ou celle de ses employés, agents ou sous-traitants ; en cas de fraude ou fausse déclaration frauduleuse ; en cas de violation de Vos droits légaux en relation avec le Service.
- HDM n'est pas responsable des pertes commerciales. Si Vous utilisez le Service à des fins commerciales ou de revente, HDM ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte de profit, de perte d'activité, d'interruption d'activité ou de perte d'opportunité commerciale.
- <u>RESPECT DES LOIS, Y COMPRIS LES LOIS SUR L'EXPORTATION.</u> Vous acceptez de vous conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur. Sans préjudice de ce qui précède, vous êtes responsable de la conformité aux lois et règlements des autres pays applicables en matière de contrôle des exportations (« lois sur les exportations »). Vous vous conformerez à toutes les lois sur les exportations afin de garantir que le Service, les Cartouches d'abonnement et tout matériel connexe, y compris, mais sans s'y limiter, les données techniques, ne sont pas (1) exportés ou réexportés, directement ou indirectement, en violation des lois sur les exportations, ou (2) utilisés à des fins interdites par les lois sur les exportations, y compris, mais sans s'y limiter, la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Sans préjudice de ce qui précède, vous acceptez que le Service, les Cartouches d'abonnement et les matériels connexes ne peuvent, en violation des lois sur les exportations ou de toute autre loi ou réglementation en vigueur, être exportés ou réexportés (i) vers des pays sous embargo des États-Unis, ou (ii) vers toute personne figurant sur la liste des ressortissants spécialement désignés du Département du Trésor américain ou sur la liste des ordres de refus (« Table of Deny Orders ») du Département du Commerce américain. Vous déclarez et garantissez que vous ne vous trouvez pas dans un tel pays ou sur une telle liste, que vous n'êtes pas sous le contrôle d'un tel pays ou d'un ressortissant ou résident d'un tel pays.
- <u>AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR LE MATÉRIEL ET LES SITES WEB DE TIERS.</u> Certains contenus, offres, produits, services et autres matériels mis à votre disposition via le Service proviennent de tiers (« Matériels tiers »), et vous acceptez que HDM ne soit pas responsable des Matériels tiers. Vous utilisez le Matériel tiers à vos propres risques et pouvez être soumis à des conditions supplémentaires. En outre, des liens du Service et du Site vers des sites web tiers (« Sites web tiers ») peuvent être fournis, et HDM n'est pas responsable des Sites web tiers ou des documents tiers mis à disposition par leur intermédiaire. La déclaration de confidentialité de HDM n'est pas en vigueur sur les Sites web tiers et HDM n'est pas responsable de l'utilisation de vos informations par ces derniers.
- <u>LOI EN VIGUEUR ET RÉSOLUTION DES CONFLITS EN LIGNE.</u> Tout litige découlant du présent Contrat ou s'y rapportant, qu'il soit fondé sur un contrat, un délit, une fraude ou toute autre théorie juridique, sera régi par la loi en vigueur dans la juridiction dans laquelle vous résidez actuellement, sans tenir compte de ses principes de conflit de lois (la « Loi en vigueur »). Vos droits légaux de consommateur ne sont pas limités ou affectés de quelque manière que ce soit par le présent Contrat. En outre, veuillez noter que si vous rencontrez un problème non résolu par nous, vous pouvez accéder à la plateforme de règlement des litiges en ligne (ODR) à l'adresse : infinite-pointdencre.com. La plateforme ODR est une plateforme web spécialement conçue pour aider les consommateurs qui ont acheté des biens ou des services en ligne et qui rencontrent ensuite un problème lors de cet achat en ligne. Elle permet aux consommateurs de présenter leur différend contractuel et de suivre la procédure de règlement extrajudiciaire des litiges (ADR) en ligne. La plateforme ODR ne transmet les litiges qu'aux organismes d'ADR qui figurent sur les listes nationales des organismes d'ADR respectant les exigences de qualité contraignantes établies par la directive sur les ADR. En outre, nous vous rappelons que vous pouvez contacter HDM à l'adresse électronique indiquée ci-dessus dans la section « Entité HDM et coordonnées ».

- INTÉGRALITÉ DU CONTRAT ; ORDRE DE PRIORITÉ. Les termes du présent Contrat, ainsi que les termes de la description du Service et les autres termes HDM expressément mentionnés dans le présent Contrat ou applicables au Service ou au Abonnement de service que vous avez accepté, constituent l'intégralité du Contrat entre vous et HDM concernant le Service et remplaceront toute communication, représentation ou accord précédent, qu'il soit oral ou écrit. En cas de conflit entre le présent Contrat et (i) les termes de description du service ; (ii) les conditions d'utilisation de HDM (infinite-pointdencre.com.) ; ou (iii) les termes, conditions et politiques d'un tiers chargé de la facturation et du traitement des commandes, les termes du présent Contrat prévalent.
  En cas de conflit entre le présent Contrat et toute autre condition distincte applicable au Service (c'est-à-dire les conditions de l'offre promotionnelle), les conditions distinctes conflictuelles prévalent.
- DIVERS. Le fait pour HDM de ne pas exercer un droit quelconque en vertu du présent Contrat ne constitue pas une renonciation à ce droit. Si une disposition du présent Contrat est jugée invalide par un tribunal compétent, ce tribunal doit s'efforcer de donner effet aux intentions reflétées dans la disposition, et les autres dispositions du Contrat resteront pleinement en vigueur. Vous ne pouvez pas céder le présent Contrat par effet de la loi ou autrement ; HDM peut céder ce Contrat. Les titres des sections du Contrat sont uniquement pour la commodité et n'ont aucun effet juridique. Le présent Contrat sera interprété sans application d'aucune interprétation stricte en votre faveur ou à l'encontre de HDM. Sans préjudice de toute autre disposition du présent Contrat, HDM ne saurait être tenu responsable de toute défaillance du Service, des Cartouches d'abonnement ou du Site résultant d'actes ou d'événements échappant à son contrôle raisonnable.
  Tous les termes de ce Contrat qui, de par leur nature, continueraient à s'appliquer après la résiliation de ce dernier en cas d'annulation de votre Service (y compris, mais sans s'y limiter, les termes relatifs aux limites de la responsabilité de HDM et de ses affiliés, à votre responsabilité, à la loi en vigueur, à vos obligations de paiement pour le Service et à votre obligation de retourner les Cartouches d'abonnement à HDM de la manière indiquée).

Calendrier des promotions

Conditions générales supplémentaires

1. PROMOTION DU PARRAINAGE D'UN AMI. Vous et vos filleuls (« Abonnés potentiels ») pouvez être qualifiés pour recevoir chacun un mois gratuit du Service (la « Prime de parrainage ») dans le cadre de la Promotion de parrainage. Vous et les abonnés potentiels qui souhaitent participer à la Promotion de parrainage doivent accepter les présentes conditions générales supplémentaires de la promotion (« Conditions de la promotion »). HDM décline toute responsabilité quant aux erreurs, aux omissions, aux dysfonctionnements, aux interruptions, aux suppressions, aux retards ou aux défaillances de fonctionnement liés à la promotion de parrainage.

- Parrainage de infinite-pointdencre.com . Pour effectuer un parrainage et bénéficier de la prime de parrainage, vous devez fournir aux Abonnés potentiels le lien ou le code de parrainage fourni par HDM qui vous est personnel (« Lien/code de parrainage »). L'Abonné potentiel doit suivre ce lien, ou entrer le code de référence pendant le processus d'inscription, et s'abonner au Service en fournissant les informations personnelles et de paiement requises et en acceptant les termes du présent Contrat. Un lien/code de parrainage vous est personnel ; Vous ne pouvez pas transférer ou vendre des liens/codes de parrainage. HDM se réserve le droit de désactiver immédiatement votre lien/code de parrainage à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Pour participer à la promotion de parrainage, vos Comptes de service doivent être en règle, et vous devez respecter le présent Contrat.
- Références qualifiées. Seules les références qualifiées à des abonnés potentiels seront prises en considération pour l'obtention des primes de parrainage dans le cadre de la Promotion de parrainage.
- Les références qualifiées désignent les Abonnés potentiels qui (i) utilisent un lien/code de référence, (ii) ne sont pas actuellement abonnés au Service, (iii) remplissent les conditions d'éligibilité pour utiliser le Service énoncées dans le présent document, et (iv) achèvent la procédure d'inscription au Service en fournissant des informations personnelles et de paiement exactes. Les Abonnés potentiels qui remplissent ces conditions sont appelés dans le présent document « Abonnés référés ».
- Prime de parrainage pour les abonnés référés. Chaque Abonné référé (c'est-à-dire celui qui a achevé le processus d'inscription au Service) recevra un mois de Service gratuit (la « Prime de Promotion »), équivalent au Abonnement de Service choisi par l'Abonné référé. Après l'expiration du mois gratuit de Service, les Abonnés référés resteront inscrits au Abonnement de Service sélectionné lors de l'inscription, et la carte de paiement fournie sera débitée le 15 de chaque mois du taux mensuel correspondant jusqu'à l'annulation conformément au présent Contrat. Les taxes applicables seront facturées pendant le mois de gratuité du Service, plus les éventuels Surcoûts si le nombre de pages allouées pendant la période de gratuité est dépassé. Les forfaits peuvent être modifiés ou annulés selon les termes du Contrat.
- Prime de parrainage pour le parrainage des Abonnés. Vous pouvez bénéficier d'une Prime de parrainage, équivalente au niveau de votre Abonnement de service en vigueur à ce moment-là. Chaque mois gratuit du Service s'appliquera après l'utilisation de tout crédit promotionnel existant et/ou la fin du cycle de facturation en cours. Les surcoûts éventuels, plus les taxes applicables, seront facturés pendant le mois gratuit du Service si le nombre de pages allouées pendant la période gratuite est dépassé. Aucune limite n'est fixée au montant des primes de parrainage que vous pouvez gagner dans le cadre de la promotion de parrainage. Les parrainages sont susceptibles d'être réexaminés à tout moment ; si un parrainage est considéré comme illégitime, frauduleux, suspect, en violation de la loi ou du présent Contrat, est jugé par HDM comme pouvant

engager sa responsabilité, ou pour toute autre raison que HDM juge appropriée, HDM peut refuser de créditer la Prime de parrainage pour ce parrainage.

- Autres conditions importantes. Les Abonnés référés ne peuvent utiliser qu'un seul lien/code de parrainage par abonnement. Les primes de parrainage (c'est-à-dire les mois de service gratuits dans le cadre de la promotion de parrainage) peuvent être associées à d'autres offres proposées par HDM ; consultez les conditions de l'autre offre pour connaître les conditions applicables. Les primes de parrainage seront remboursées après que toutes les autres offres promotionnelles de services gratuits auront été utilisées. Toutes les primes de parrainage non utilisées expirent immédiatement après la cessation du service pour quelque raison que ce soit. Vos liens/codes de parrainage seront automatiquement désactivés à la résiliation du Service. Si vous avez un Compte de service suspendu, vous pouvez continuer à recommander des Abonnés potentiels, mais les primes de parrainage, le cas échéant, ne seront appliquées à votre Compte de service que si et lorsque le compte suspendu est réactivé. Les primes de parrainage ne sont pas remboursables et ne peuvent pas être transférées à de nouveaux achats d'imprimantes ou à d'autres Comptes de service. Lorsque le service d'assistance clientèle HDM fournit un remplacement d'imprimante multimarques, toutes les primes de parrainage gagnées seront restituées sur l'imprimante multimarques de remplacement.

4. Assistance VIP : HDM offre une assistance VIP aux clients admissibles aux forfaits de 500 pages et plus. HDM doit déployer des efforts commercialement raisonnables pour diriger plus rapidement les clients qui sollicitent l'assistance VIP vers un agent expérimenté. Pour bénéficier de l'assistance VIP, les clients doivent utiliser un numéro distinct fourni par HDM pour joindre l'assistance VIP, ou permettre que leur numéro de téléphone soit reconnu par l'identification de l'appelant.

6. Abonnement 500/1500: Les forfaits 500/1500 peuvent ne pas être accessibles à tous les clients. Vous devez être un client existant ayant fait une analyse de consommation pour pouvoir bénéficier de forfaits 500 ou 1500.